

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 16 novembre 2018

**9<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2018-10-9-2****Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté****POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P 2018 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 12 000 € pour la participation à l'organisation des mercredis de neige
- 2 250 € dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs,
- 3 500 € pour la participation de clubs à des compétitions internationales,
- 18 800 € pour l'organisation de manifestations sportives,
- 14 864 € pour le fonctionnement des comités départementaux,
- 2 000 € pour l'appel à projet « Féminisation du sport ».

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 53 414 € en dépenses de fonctionnement.

La commission sports et vie associative, réunie le 05 octobre 2018, a donné un avis favorable sur ces dossiers.

**I. MERCREDIS DE NEIGE HIVER 2017/2018**

Vous trouverez en annexe la répartition proposée du crédit de 12 000 € prévu au Budget 2018 pour les 29 organisateurs des Mercredis de neige (8 collèges et 21 clubs de ski).

Cette aide est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes et est réservée aux collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation dans le Massif Vosgien.

Le calcul de la subvention, élaboré avec le Conseil Départemental des Sports, est déterminé selon le nombre réel de participants.

L'aide financière attribuée aux collèges permet de répondre aux instructions officielles demandant d'effectuer un cycle de pleine nature durant le passage des élèves au collège. D'autre part, cette activité permet à certains collégiens d'aborder le milieu montagnard.

Grâce à ce dispositif, la subvention est répartie entre 29 clubs et collèges totalisant 2 110 jeunes inscrits, représentant 11 153 journées de ski, soit une moyenne de 5 sorties par élève.

La reconduction de ce dispositif est prévue au BP 2019.

## **II. AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR 2018**

Selon les critères en vigueur, les clubs devaient retourner au Département pour février 2018 un formulaire permettant de calculer leur subvention annuelle. Les commissions permanentes des 25 mai et 15 juin 2018 ont ainsi validé des aides à 634 clubs pour un montant total de 557 390 €.

Pour des raisons d'ajustements, 3 clubs sont encore à prendre en considération. Il vous est donc proposé d'attribuer les aides suivantes, validées par le CDS :

- VELO CLUB STE BARBE WITTENHEIM : 450 €
  - SKI CLUB SAINT-LOUIS : 300 €
  - COLMAR RUGBY CLUB : 1 500 €
- Soit un total de **2 250 €**.

## **III. AIDES A LA PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES**

Trois clubs ont sollicité une aide départementale pour des déplacements internationaux qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de la subvention annuelle. Le CDS, compte tenu du parcours exemplaire de ces clubs, propose néanmoins de leur attribuer une aide exceptionnelle :

- Le club BMX CERNAY, suite à ses bons résultats en championnat de France, décroche 26 qualifications nationales et internationales et notamment au championnat d'Europe de Sarriens en France et du Monde à Bakou en Azerbaïdjan. Le CDS propose d'attribuer au club une aide de **1 000 €** pour ce dernier déplacement.
- Le Pays Colmar Athlétisme se déplace en Coupe d'Europe des Clubs Champions U20 à Leira au Portugal du 14 au 16 septembre. Le CDS propose d'attribuer au club une aide de **1 500 €**.
- Mme Chloé MISLIN pratique l'équitation handisport ; à ce titre elle a participé aux Jeux Equestres Mondiaux qui se sont déroulés du 18 au 23 septembre 2018 à TRYON (USA). Elle s'est classée 4<sup>ème</sup> de la reprise imposée en dressage et 5<sup>ème</sup> en reprise libre. Elle préside l'Association pour la Médiation animale et l'Equithérapie – AMAE de MORSCHWILLER LE BAS. Les dépenses à sa charge pour ce déplacement s'élèvent à 6 322 €. Le CDS propose d'attribuer à cette association une aide de **1 000 €**.

## **IV. AIDES A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Cette aide est destinée à soutenir les clubs, les comités départementaux, voire les ligues, et exceptionnellement les communes qui organisent dans le département des manifestations

sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse. Ce fonds a été doté lors du vote du Budget Primitif 2018 de 110 000 €.

A ce jour, 45 dossiers pour un montant total de 72 050 € ont été présentés lors des commissions permanentes du 23 mars, 25 mai et 14 septembre 2018.

Il vous est proposé dans ce rapport de soutenir une 4<sup>ème</sup> série de 14 dossiers de manifestations sportives d'envergure, organisées par des associations sportives dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes, pour un montant total de **18 800 €**.

## **V. AIDES AU FONCTIONNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX**

### **A. Le soutien au fonctionnement de 4 comités départementaux :**

Ce soutien concerne les comités qui n'ont pas de conventions de partenariat avec le Conseil départemental. Notre participation globale au titre de 2018 est fixée à 76 000 €. Elle est destinée à les soutenir pour leurs frais administratifs et d'organisation de leurs actions d'animation sportive dans le département.

La participation forfaitaire tient compte du nombre de licenciés, de clubs, de la participation aux compétitions et aux actions de formation.

En accord avec le Conseil Départemental des Sports, il est proposé que l'octroi de l'aide soit conditionné par la production, par chacun de ces comités, d'un formulaire de demande de subvention de fonctionnement, à l'appui duquel est produit le compte rendu annuel de leur assemblée générale et la présentation d'un bilan financier.

Je vous rappelle qu'à l'occasion de la réunion de la Commission Permanente du 15 juin dernier, nous avons examiné à ce titre 33 demandes représentant un montant global de subventions de 58 792 €.

Sont aujourd'hui soumises à votre approbation 4 demandes déposées depuis lors par les comités départementaux, représentant un montant total de subventions de **11 864 €**, et concernant les disciplines suivantes : l'association de Gestion du centre Administratif et technique du football Haut-Rhinois (ASGECAT), le Sport de glace, la Boxe française et le triathlon.

### **B. La demande de soutien du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) :**

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), présidé par M. Guy BOOTZ, fédère l'ensemble des comités départementaux sportifs et représente le mouvement sportif au niveau départemental.

Dans le contexte actuel de profonde réforme de l'organisation du sport suite à la création des grandes régions, son rôle est essentiel et il est important de mieux structurer le CDOS.

C'est à ce titre qu'il a loué des locaux et créé un emploi à temps partiel pour mieux répondre aux attentes. A cet effet, il vous est proposé de lui octroyer une subvention de fonctionnement de **3 000 €** pour 2018. Pour l'année prochaine, il est envisagé de signer une convention sur la base d'objectifs partagés.

Lors de sa réunion du 20 septembre 2018, le Conseil départemental des Sports a émis un avis favorable à la prise en compte de cette demande.

## **VI – APPEL A PROJETS SUR LA FEMINISATION DU SPORT**

La Commission permanente du 23 février 2018 a confirmé le lancement de cet appel à projets. L'information a été transmise début mars dernier auprès de l'ensemble des clubs et comités départementaux sportifs, des Ligues Grand Est et des associations UNSS des collèges haut-rhinois.

Lors de la commission permanente du 14 septembre dernier, 26 dossiers ont été retenus pour un montant global de 17 800 €.

Il vous est soumis dans ce rapport, un dernier projet émanant du club d'échecs « Philidor » de Mulhouse, pour un montant de **2 000 €** et intitulé « La réussite par les échecs, allez les filles ! » dans le quartier des coteaux à Mulhouse en lien avec le collège Bel Air.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer les subventions de fonctionnement telles que détaillées dans les tableaux joints en annexe au rapport, pour un montant global de 53 414€ :

- 12 000 € pour l'organisation des mercredis de neige imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737-255716-102,
- 2 250 € au titre de l'aide aux clubs sportifs,
- 3 500 € de soutien aux clubs qui ont participé à des compétitions internationales,

Ces crédits d'un montant global de 5 750 € seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102,

- 18 800 € pour l'organisation de manifestations sportives imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25571-102,
- 14 864 € pour le fonctionnement des comités départementaux imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102,
- 2 000 € pour l'appel à projets « Féminisation du sport » imputés sur le programme E832 - ligne 65-32-6574-2578-102.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT